

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS350/5  
17 octobre 2006

(06-4987)

---

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – MAINTIEN EN EXISTENCE ET APPLICATION DE LA MÉTHODE DE RÉDUCTION À ZÉRO

### Demande de participation aux consultations

#### *Communication de l'Inde*

La communication ci-après, datée du 13 octobre 2006, adressée par la délégation de l'Inde à la délégation des États-Unis, à la délégation des Communautés européennes et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), le gouvernement indien notifie par la présente au gouvernement des États-Unis qu'il désire être admis à participer aux consultations demandées par les Communautés européennes dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 3 octobre 2006 (WT/DS350/1, G/L/786, G/ADP/D70/1) intitulée "*États-Unis – Maintien en existence et application de la méthode de réduction à zéro*". L'Inde a un intérêt commercial substantiel dans la question car certaines de ses exportations vers les États-Unis font également l'objet de mesures semblables à celles que les Communautés mentionnent dans leur demande.

---